

Mensuel - N° 136 - Juillet & Août 1998.

TEAMPLoux

infos



22 et 23 août 1998

TEMPL'AOUT 98

Vingt et unième édition de la brocante de Temploux. Comme chaque année, en plus du gigantesque rassemblement des fouineurs venus de plusieurs pays d'Europe, des animations originales vous seront proposées.

Tout n'est pas encore décidé mais deux événements sont en préparation:

- Du sport d'aventure durant les deux jours sur le terrain de football avec notamment un mur d'escalade, une piste VTT, une piste roller et peut-être un saut à l'élastique.
- Le samedi soir, près du cimetière, un concert rock rassemblant plusieurs groupes. Il se terminera par le feu d'artifice.

N'oubliez pas le concours AUTOCOLLANTS qui peut vous faire gagner:

✓ jusqu'au 10 juillet: un GSM.

✓ du 11 au 31 juillet: une minichaîne avec lecteur de C.D.

✓ du 1er au 21 août: un appareil photo NIKON.

Enfin, comme vous pouvez le constater en première page, ces sont les héros de Tibet, Dog Bull et Kid Ordinn qui annonceront la brocante par le biais de l'affiche dans toute la partie francophone du pays.

ENTREPRISE PARCS & JARDINS Rémy REMACLE

**CONÇOIT, RÉALISE,
ENTRETIEN
tous vos aménagements
extérieurs**



abattage, élagage, taille, terrassements, bordures, allées,
PAVAGES & ROGNAGE,

semis pelouse, tonte, plantations. scarification

Vente et pose de clôtures

devis gratuit

tél. 081/56.69.86

fax. 081/56.96.86

Juillet 1998

M	1		
J	2	<i>ramassage PMC</i>	
V	3		
S	4	<i>Bonnes</i>	
D	5		
L	6		Début du stage multisport organisé par l'ASBL Paine de sports
M	7		
M	8		
J	9	<i>ramassage papiers</i>	
V	10		
S	11		
D	12		
L	13		
M	14		
M	15		
J	16	<i>PMC</i>	
V	17		
S	18		
D	19		
L	20		
M	21	<i>Fête nationale</i>	
M	22		
J	23	<i>Pap.</i>	
V	24		
S	25		
D	26		
L	27		
M	28		
M	29	<i>>> objets encombrants</i>	
J	30	<i>PMC</i>	
V	31		

Août 1998

S	1	Départ Camp Patro à Heyd (près de Durbuy)
D	2	<i>ramassage PMC</i>
L	3	
M	4	
M	5	
J	6	<i>Pap.</i>
V	7	
S	8	<i>vacances</i>
D	9	
L	10	
M	11	
M	12	
J	13	<i>PMC</i>
V	14	
S	15	<i>Assomption</i>
D	16	
L	17	
M	18	
M	19	
J	20	<i>Pap.</i>
V	21	
S	22	21è BROCANTE
D	23	INTERNATIONALE
L	24	
M	25	
M	26	
J	27	<i>PMC</i>
V	28	
S	29	
D	30	
V	31	

ST-FARGEAU-PONTHIERRY

TEMPLoux

40^e anniversaire



C'est en effet en 1958 que Monsieur Emile Filée, alors bourgmestre de Temploux, eut l'idée de rapprocher notre commune d'une commune française. Il faut dire que cette idée était dans l'air à cette époque des premiers balbutiements de l'Union Européenne. Déjà, la commune d'Onoz s'était ainsi jumelée avec Montolivet.

Un certain Saint-Fargeau figurait sur la liste du Ministère des Affaires Etrangères comme candidat au jumelage et notre bourgmestre écrivit au maire de cette localité sans préciser le numéro de code postal.

Or en France, ce numéro commence toujours par le numéro du département. Le Saint-Fargeau en question était situé dans l'Yonne, département 89. La poste française, sans ce numéro, chercha le premier Saint-Fargeau sur la liste des codes et trouva d'abord le N° 77 (Seine et Marne), Saint-Fargeau-Ponthierry.

C'est ainsi que la missive de Monsieur Filée arriva sur le bureau du maire, Monsieur Madelin, à Ponthierry. Il trouva la proposition intéressante et invita Monsieur Filée à une entrevue et la boule fut ainsi lancée.

La première rencontre fut fixée à Temploux et Monsieur Filée fut confronté aux problèmes d'organisation. Il effectua donc la seule démarche possible et logique. Il s'adressa à Monsieur Delchambre, président du seul groupe festif de Temploux qui avait entrepris la construction de l'actuelle salle Saint-Hilaire en la finançant par l'organisation de "fancy-fair" dans le parc du château de la Vicomtesse de Baré.

La réponse de Monsieur Delchambre lui étant favorable, Monsieur Filée fut ainsi paré du cadre et de l'encadrement dont il avait besoin.

Les 20 et 21 juillet 1958, la concrétisation du jumelage fut officialisée par la signature de la Charte. La réciprocité eut lieu en octobre de la même année à Saint-Fargeau-Ponthierry.

Chaque année, alternativement, nous nous rencontrons et, tous les cinq ans, ces rencontres revêtent une certaine solennité. Mais que deviendrait un jumelage si les seules considérations politico-culturelles les animaient? C'est par le coeur et l'amitié qu'il s'établit sur des bases affectives et ce ne sont pas les nombreuses familles du début qui me démentiront.

A l'heure où paraîtront ces lignes, nous aurons été reçus (12, 13 et 14 juin) à Saint-Fargeau-Ponthierry et en septembre (4, 5 et 6), nous leur ferons l'honneur du gîte et du couvert.

L'actuel comité dont j'ai le grand plaisir d'être le Président a concocté un programme attrayant dans les limites de ses modestes moyens. La Ville de Namur nous recevra le samedi 5 septembre dans la matinée. L'après-midi nous réunira sur la place de Temploux où le folklore namurois sera à l'honneur et le soir, le banquet du 40^e anniversaire se déroulera à la salle. Cordiale invitation à tous. Le programme complet paraîtra dans le *Temploux Infos* de septembre.

Notre vœu le plus cher est de voir se joindre aux dévoués animateurs actuels du jumelage un grand nombre de plus jeunes afin que se perpétue cette union dans l'amitié entre les localités de Temploux et de Saint-Fargeau-Ponthierry. La jeunesse actuelle, débarrassée des à priori découlant du passé, se montre très ouverte à toutes les initiatives en faveur de l'Union européenne et comprend qu'au delà de la monnaie unique, des politiques économiques et extérieures de plus en plus intégrées, l'action sociale dont font partie les jumelages est indispensable à cette union sinon qu'elle en est le ciment.

Soyez le plus nombreux possible pour commémorer ce 40^e anniversaire, vous êtes tous les bienvenus.

Jean Leurquin

ECOLE COMMUNALE TEMPLOUX

Direction: Monsieur C. SEUMOIS

*7 classes primaires et 4 classes maternelles
agréables et aérées dans un environnement naturel et boisé*

- Garderie de 7h.15 à 8h.15 et de 15h.45 à 18h.
- Echange linguistique au degré supérieur
- 2^{ème} langue (néerlandais)
- Classes vertes et de découvertes
dans les classes primaires et en 2^{ème} maternelle

INSCRIPTIONS

*les lundis 24 et 31 août, les mardis 18 et 25 août, les mercredis 19 et 26 août, le jeudi 20 août, les vendredis 21 et 28 août de 9 à 12 heures,
le jeudi 27 août de 14 à 17 heures.*

Chaussée: les riverains ne sont pas d'accord

Dans notre n°130 de janvier 1998, vous avez pu découvrir en détail les projets d'aménagement concoctés par le Ministère de l'Équipement et des Transports (MET) pour la chaussée de Nivelles. Les travaux devaient avoir lieu au printemps de cette année. En mars, on apprenait que la Société Wallonne de Distribution d'Eau devait remplacer des canalisations. Les travaux sont donc retardés jusqu'en septembre... ce qui n'est pas plus mal pour la brocante.

A la fin de la réunion du 20 novembre qui avait réuni à la salle St-Hilaire de nombreux Templousiens, des fonctionnaires du MET, des représentants du ministre et de la Ville de Namur, une certaine unanimité semblait se dégager sur ce projet. Il faut croire que l'hiver porte conseil puisque -on vient de l'apprendre par la presse- 123 riverains s'opposent maintenant aux aménagements prévus par la Région Wallonne. Dans *La Meuse* du 9 juin, on pouvait lire qu'ils se plaignent que les projets d'aménagement (déjà adjugés en septembre 1997 à la firme Morphée!) ont été décidés sans consultation. Ils considèrent ce projet d'un coût de 17 millions *comme un empiètre sur une jambe de bois*.

Les riverains réclament le rabaissement de la chaussée à son niveau d'il y a plus de vingt ans, époque où la RN 93 a été haussée de 30 à 120 centimètres selon les endroits. En avril, le ministre Lebrun répondait que modifier la structure de la voirie coûterait beaucoup plus cher. Faux, rétorque Mr Jean Verbois, un expert membre du comité des riverains: d'après l'estimation d'une firme spécialisée, la démolition du béton sur une longueur de 800m. et la pose d'hydrocarboné coûteraient 15 millions; de plus, le seul abaissement de la chaussée résoudrait la plupart des graves Inconvénients actuels.

Le 11 juin, dans le journal télévisé de *Canal C*, un autre membre actif du comité, Mr Pol Sellier a redit le mécontentement des habitants de la chaussée et que la seule



La chaussée, il y a plus de cinquante ans. Le rêve...

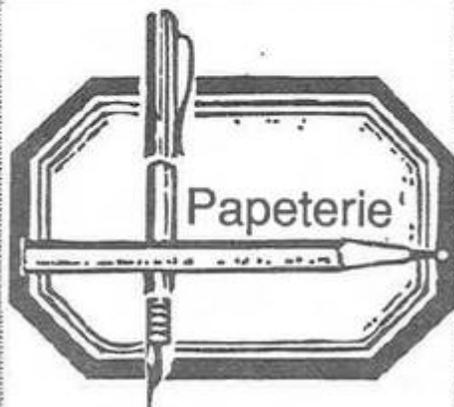
solution aux problèmes de sécurité des piétons et d'accès aux garages était l'abaissement de la chaussée de 40cm. Dans la même émission, le ministre Lebrun semblait se tenir au projet actuel. Il promettait toutefois que les ingénieurs du MET rencontreraient chaque riverain qui le désire et étudieraient chaque cas en particulier.

J.M.A.

**nouvelle
adresse**

Cado

1, place de l'Eglise à Spy ☎ 071/78.86.41
Colette et Danielle **HOSSELET**



RENTREE SCOLAIRE

**Papeterie spécialisée
fournitures**

Dès le mois de juillet,
**NOUVELLE
COLLECTION**

kipling 

Adélaïde



prêt-à-porter
0 à 18 ans.

- **Les robes D'Eliane**
- **Marèse**
- **IKKS Compagnie**

**soldes
d'été**
jusqu'à -40%

8. COMOGNES DE TEMPLoux

Nous marquons une pause dans notre flânerie dans le vieux Temploux pour nous pencher sur les biens communs et sur la signification des comognes.

Dès le VI^e siècle, à l'époque franque, le domaine rural issu de la villa gallo-romaine comprenait non seulement des bâtiments et des terres de culture mais aussi des prés, des pâturages, des bois, des terrains vagues nommés warichets¹ et d'autres terrains dits communs.

A chacun de ces types de biens, correspondaient des droits d'usage bien précis car avant que l'homme ne songe à s'approprier une portion du sol pour la cultiver, il considérait que les produits spontanés du sol étaient l'usage du premier occupant. Il existait de nombreux droits d'usage sur des terrains dont on avait la propriété foncière à titre individuel, mais qui appartenaient à d'autres ou au Seigneur ou Bailly représentant, par exemple, le Comte de Namur.

Ainsi, nos ancêtres pouvaient, suivant l'usage primitif et traditionnel :

- couper dans les bois, le bois de charpente qui était nécessaire pour leurs constructions ainsi que le taillis au titre de bois de chauffage (droit d'affouage);
- y laisser glander ses porcs ou paître ses bêtes à cornes (droit de glandée);
- faire pâturer ses bêtes à la fois sur les champs après la moisson, les prairies après la récolte du regain et les terres vagues ou warichets (droit de vaine pâture).

A l'égard de la vaine pâture, les prairies étaient classées en divers types:

- les prairies de première catégorie sont ordinairement adjacentes aux habitations et entourées de haies qui les protégeaient et les excluaient du droit de la vaine pâture;
- Les prairies à deux herbes qui ne sont pas clôturées mais dont le propriétaire a le droit de prendre le foin et le regain ainsi que celui du pâturage à l'arrière-saison. Elles sont généralement laissées à la vaine pâture de la Toussaint ou la Saint-Martin (11 novembre) jusqu'à la mi-mars de l'année suivante, à la Sainte-Gertrude;
- Les prés à une herbe ou pré Saint-Jean qui, quant à eux, étaient libérés pour la vaine pâture au lendemain de la fenaison, à la Saint-Jean-Baptiste.

1) On donnait ce nom aux terrains vagues qui étaient seulement propres à la pâture des bêtes soit à cause de l'aridité du sol, soit à cause de leur nature humide et marécageuse.

A partir du 1^{er} juillet

Etre coiffée
quand vous voulez ...

Etre belle
sans vous ruiner...



Appelez Béné

095/79 67 85

Bénédicte Chainiaux

**Coiffure à domicile pour
vous et vos enfants**

**Ecoute, conseils,
tous services**

Tous ces biens correspondaient à des propriétés privées. A côté de ces biens privés, il existait des biens communs appartenant à l'ensemble des habitants d'un lieu aussi appelés communauté du lieu. Ces biens communs, originellement des terrains vagues ou incultes, sont souvent appelés communes ou comognes.

C'est dans ces comognes que le herdier ou berger allait faire paître l'ensemble des bêtes à cornes du village pendant la bonne saison. Le herdal (actuellement à Temploux, la rue du Hierdeau ²⁾ menait encore au XIX^e siècle vers l'une de ces comognes.

En 1765, le Chevalier de Stassart dans son souci de partager certains biens communaux fait un relevé très précis des comognes de la communauté de Temploux (voir figure 1 ci-dessous) et le plan qu'il dresse permet, malgré son caractère sommaire, de se faire une idée de l'étendue de ces biens communs de l'époque.

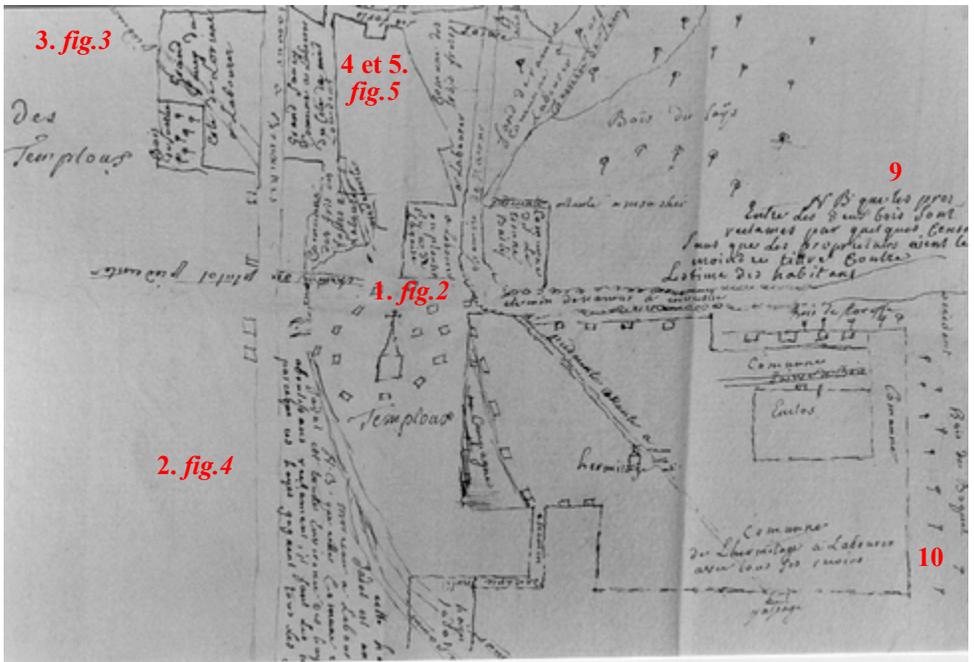


figure 1

Aperçu des communes de Temploux - plan établi par le Chevalier de Stassart en 1765—Fonds Stassart de Maillen - Archives Générales du Royaume à Namur.

Les numéros qui figurent sur ce plan font référence à la liste qui suit et, dans certains cas aux figures ci-après.

2) Temploux Infos n°106 - décembre 1995, p.15

Voici la liste de ces comognes de Temploux, telles que nous avons pu les identifier:

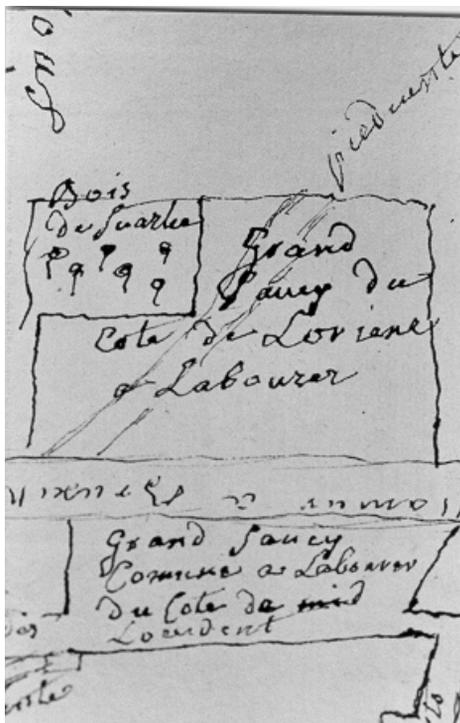
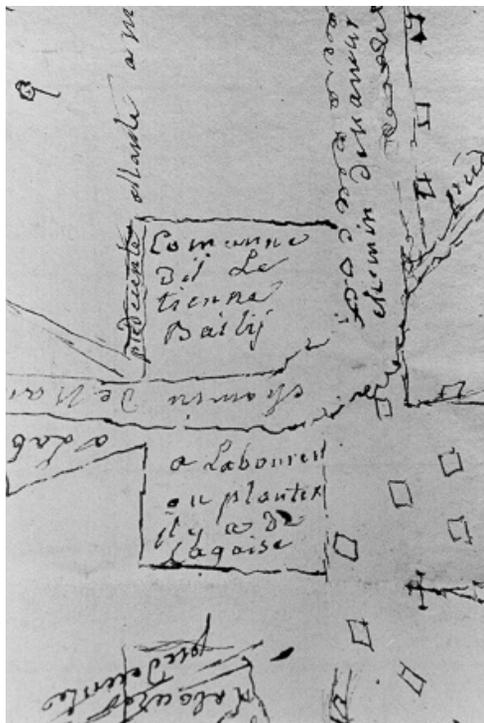
- 1) La commune dit le Tienne Baily à labourer ou planter (il y a de l'agaise). Ce terrain fort schisteux situé à la rue Roger Clément est dénommé au début du XIX^e siècle, la place publique (*voir figure 2, page 12*).
- 2) La baye Jadot, un excellent terrain de labour tout entouré de haies et situé à proximité du Château de Boquet, à cheval sur la chaussée de Namur à Nivelles (*voir figure 4, page 12*).
- 3) Le Grand Saucy des deux côtés de la même chaussée de Nivelles, à proximité de Suarlée et du bois de Suarlée (*voir figure 3, page 12*).
- 4 et 5) La commune des trois frères et celle dite des forts qui se situent à l'est du chemin des Burnes, en allant vers la chapelle Hanot, et touchent l Grand Saucy (*voir figure 5, page 12*).
- 6) La commune du Fond de Ramois aux deux côtés du chemin de Temploux à Floriffoux (chemin des comognes), à l'endroit dénommé actuellement Comognes de Temploux.
- 7) La commune des Frys à Fosses à proximité du Château des Fosses. 8. La commune de l'Ermitage sur le chemin allant à Spy.
- 8) Quelques prés au bas du chemin de Moustier.
- 9) Une commune et un enclos au bout du herdal ou rue Sovet et attenant au bois du Bosquet.

Par application du code rural de 1791, les propriétaires auront dorénavant le droit de clôturer leur bien et de les soustraire ainsi au droit de vaine pâture. Au XIX^e siècle, le pâturage se faisait encore principalement dans les comognes. Au lendemain de la révolution française, ce qui subsistait de biens communs sont devenus la propriété de la Commune de Temploux qui, au fil du temps, les a vendus progressivement à des fins de rentrées financières. Enfin, en ce qui concerne le pâturage des bêtes, il est probable que celui-ci a été abandonné au début du XX^e siècle et c'est depuis lors que l'on trouve de nombreuses prairies entièrement clôturées de fils barbelés alors que traditionnellement seuls quelques prés entourés de haies existaient auprès des fermes du village.

Michel Poulain

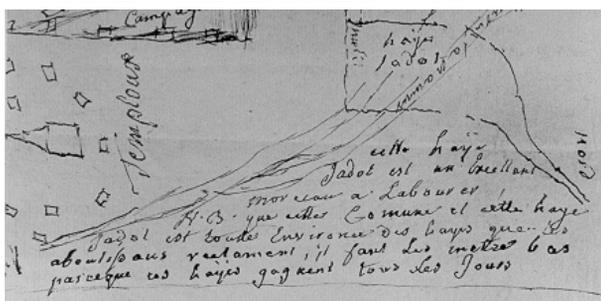


JE CHERCHE
une niche de 1 à 2m²
Téléphonez vite au 081/56.81.36

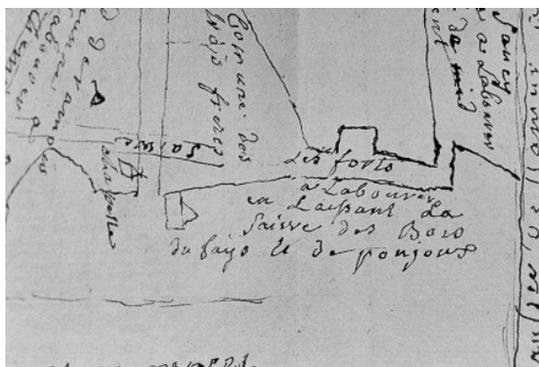


En haut à gauche
figure 2
le tiennre Bailly

En haut à droite
figure 3
le grand Saucy



Ci-dessus
figure 4
la haye Jadot



Ci-Contre
figure 5
Lles Forts



Rue Haute 21
Spy

Pour vous

071/78.52.89

(Visite à votre domicile sur demande)

Le livre du mois



L'IDEALISTE - John GRISHAM

Robert Laffont - Belgique Loisirs - 614 p.

Rudy Taylor, malgré de nombreux obstacles liés à sa famille, aussi naïf qu'honnête, désargenté et inexpérimenté a décidé d'être avocat, à Memphis qui plus est, cette ville qui regorge d'hommes de loi et de cabinets les plus huppés. Il paie ses études en servant dans un bar géré par Prince, joueur et buveur lié à la mafia mais correct envers l'étudiant. Bien souvent, Rudy doit servir des étudiants de dernière année, fils à papa qui n'ont pour lui que mépris et morgue. Il lutte car il a la foi du néophyte. Pour lui, devenir avocat est une vocation et un idéal: défendre la veuve et l'orphelin. Dans un mois, il sera avocat.

Avec un de ses professeurs, il se rend en stage dans une maison de repos gérée par la dynamique Miss Birdie. L'étudiant y reçoit et écoute des malheureux souvent oubliés et parfois gâteux qui lui parlent de cas saugrenus et parfois dramatiques. Buddy et Dod Black lui soumettent le dossier de leurs fils Donny (dit Don). Atteint d'une leucémie, il peut être sauvé par une transplantation de moelle osseuse: son frère jumeau Ron est d'accord et il n'y a aucune incompatibilité. Don bénéficie d'une assurance hospitalisation mais la compagnie d'assurances refuse l'opération dont le prix est exorbitant... En attendant, Don se meurt lentement.

Dod, la maman mène depuis des années un combat désespéré contre cette compagnie *Great Benefit* qui est défendue par un cabinet d'avocats présidé par Leo F.Drummond, l'homme de loi le plus prestigieux. La maman met sa confiance en Rudy, jeune avocat qui lui paraît sincère, ambitieux et correct. Rudy n'est pas encore inscrit, il doit donc travailler sous l'autorité d'un véritable avocat. Prince le confie à Bruiser, son avocat astucieux, marginal et toujours à la limite de la correction. Mais pour Rudy, l'aubaine s'appelle Dek Schiffet, l'adjoint qui a tenté à six reprises l'examen d'avocat et a échoué; il connaît remarquablement le fonctionnement du système judiciaire, l'ordonnance des audiences. Il a une expérience qui va beaucoup aider notre idéaliste.

La première séance est très éprouvante. Le brillant Leo F.Drummond et le juge conservateur Harvey voient d'un mauvais oeil ce "gamin" se dresser devant la toute puissante *Great Benefit* qui propose une transaction financière pour étouffer cette affaire. Il faut savoir que le rôle de l'avocat américain est différent de celui de l'avocat de chez nous. Ses pouvoirs sont très étendus surtout en investigations et recherches. La jurisprudence joue un rôle important alors que chez nous, c'est souvent l'application stricte de la loi qui prévaut.

Un événement important va se produire; le juge Harvey tombe mort et est remplacé par Tyrone Kipler, un juge noir, beaucoup plus humain et ancien professeur de Rudy. Au cours de nombreuses audiences, malgré la présence de Drummond et de ses quatre adjoints, Rudy, assisté du seul Dek, marque des points. D'autres affaires similaires sont découvertes et le public se passionne. Don est à la mort. Comme il ne peut plus se déplacer, on va le filmer et prendre sa déposition. Rudy est en passe de gagner son procès mais je vous laisse le soin de découvrir les derniers rebondissements et méditer cette phrase de Rudy: "La vie est trop courte pour mépriser des gens qui ne peuvent s'empêcher d'être ce qu'ils sont." ↗

John Grisham a été avocat avant de s'adonner à sa passion d'écrivain. Ses livres ont eu des succès incroyables: *Non coupable*, *La firme*, *L'affaire Pelican*, *Le couloir de la mort*. La plupart ont été portés à l'écran. *L'Idéaliste* vient de sortir dans les cinémas.

Louis Massart

Ecole communale de Temploux: les deuxième maternelle en classe verte

Cette année, pour la sixième fois, la classe de deuxième maternelle de Madame Bernadette, accompagnée de trois stagiaires: M^{lle} Céline, M^{lle} Isabelle et M^{me} Sérafina, est partie en classe verte au domaine de Wanne situé à quelques kilomètres de Trois-Ponts.

Ce domaine bordé par des bois, a permis aux enfants de s'éveiller aux merveilles de la nature. De nombreuses promenades, des jeux tels que le jeu de piste de Blanche-Neige et les sept nains ainsi que le jeu retraçant la légende du rocher situé au coeur du bois ("le faix du diable") ont conquis nos bambins.

En outre ce séjour en classe verte a permis aux enfants d'apprendre à vivre et à respecter les autres. Nous avons passé un séjour inoubliable

*Madame Fohal
et la classe de deuxième maternelle*



Quel que soit le conflit, la D.A.S. met la justice à la portée de tous!

Vous avez des droits... et vous les abandonnez par crainte du coût de l'action, des tracas, ou ne sachant pas à qui vous adresser.

Défendre son droit coûte très cher: avocat, expert, huissier, frais de justice etc...

Pour quelques francs par jour, l'assurance de Protection Juridique D.A.S. met la justice à votre portée.

Dans un premier temps, les juristes spécialisés de la D.A.S. examinent votre dossier et mettent tout en oeuvre pour obtenir un bon règlement amiable.

Si une procédure devant le tribunal s'avère nécessaire, la D.A.S. paie tous les frais et honoraires de votre avocat et les frais de justice.

Dans tous les domaines du droit:

- Social
- Consommateur
- Propriétaire - locataire
- Droit administratif et droit fiscal
- Droit des personnes et de la famille
- Droit des donations, testaments et successions
- Véhicule

Quel que soit le conflit, la D.A.S. se bat obstinément pour obtenir le remboursement de tous les dommages subis.

**Alors... encore vous faire arranger?
Plus jamais.**

Bureau REMACLE R.

COURTAGE

ASSURANCES

PRETS HYPOTHECAIRES - PLACEMENTS

Rue de la grande sambresse, 36

5020 TEMPLoux

☎ tél. 081/56.77.19 - fax 081/56.96.86

